

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 21/03/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Cinq Mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH.

Étaient excusés : M. Didier JANSON.

Secrétaire de Séance : M. Pierre HERAILH.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/12 : Approbation du compte de gestion 2023 (service assainissement)

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2023 du service assainissement, établi par la Trésorerie et certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 (assainissement) du receveur ;
- CONSTATE les indications du compte de gestion relatives :
 - o Aux reports à nouveaux ;
 - o Aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice ;
 - o Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, M. Pierre HERAILH.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Herailh', is written below the text.